



Declaration locations meublees

Par **ricobel25**, le **12/05/2012** à **13:07**

Bonjour,

j'ai acheté un bien en sept 2011 et démarré les travaux en octobre 2011 jusqu'à février 2012 pour y faire 4 logements

En mars 2012, j'ai démarré un statut au RC comme LMP:

1ere question: pour ma déclaration de 2013 pour les revenus fonciers 2012, dois je passer par un expert comptable ou pas? quels sont les documents à remplir ?

Pour 2011, sachant que j'ai des factures de travaux ainsi que des interets(3 mois) d'emprunt de mon credit ,que dois faire?

Déclarer sur mes revenus du foyer ou reporter ces deductions sur la déclaration en 2013?

merci d'avance

Eric